



22 OCT. 2004

Le Ministre

Paris, le 21 OCT 2004

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me faire part du souhait exprimé par les parents séparés ou divorcés d'obtenir le droit à une information conjointe sur la scolarité de leur enfant.

J'ai pris bonne note de l'intérêt que vous portez à ce dossier, intérêt que je partage.

Une instruction a été transmise en ce sens aux recteurs et inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale le 28 octobre 1999. Néanmoins je constate que son application sur le territoire n'est pas homogène.

Aussi ai-je demandé au service compétent d'apporter un soin tout particulier à cette question et de me proposer rapidement des modalités pratiques de nature à répondre à votre attente.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites données à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François FILLON

Monsieur André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Maire de Saint-Amant-Roche-Savine
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

BDC427042/DJSJ
V/L du 19/8/2004/BP 475/AC/1905

110, rue de Grenelle, 75337 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10